

Infos BOTANS



Avril 2016

Mairie de Botans

☎ 09 67 14 11 19

mairie.debotans@wanadoo.fr

<http://www.mairie-botans.com/>

Heures d'ouverture du secrétariat :

- *Mardi de 18 h à 19 h*
- *Samedi de 10 h 00 à 11 h 30*

RENCONTRE avec Michel ZUMKELLER, Député-Maire

Monsieur Michel ZUMKELLER, Député-Maire, souhaite rencontrer les habitants de notre village. Il sera présent en mairie de Botans le lundi 23 Mai à partir de 16 heures.

N'hésitez pas à venir dialoguer avec lui.

VOTE du BUDGET PRIMITIF 2016

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	176 022,41 €	207 593,50 €
Recettes	197 715,64 €	207 593,50 €

Ce budget primitif a été adopté lors du conseil municipal du 8 Avril 2016

Il y a équilibre en section d'investissement et suréquilibre en section de fonctionnement de 21 693,23€.

Principaux investissements prévus pour 2016 :

- Réfection intérieure de la Salle des Fêtes
- Travaux de voirie
- Sécurisation des piétons rue du port
- Remplacement des chenaux de la mairie
- Sécurisation de l'accès aux cuves incendie.

Taxes :

- La municipalité n'a pas voté d'augmentation des taxes pour 2016
- La Communauté d'agglomération a voté une augmentation de 9,80% du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, en revanche, pas d'augmentation pour les taxes sur l'eau et l'assainissement

COMMISSION FLEURISSEMENT 2016

Le thème de cette année est « **Botans, village connecté !** »

Des écrans d'ordinateurs, imprimantes, fax, claviers, souris, câbles, portables, minitel ... serviront de thème pour le fleurissement 2016.



Les personnes qui disposent de vieux ordinateurs, fax, imprimantes, etc.....et qui désirent s'en débarrasser, peuvent joindre Monsieur BLANC ou Monsieur DIOGUARDI ce qui permettra de décorer et d'étoffer différents endroits du village.

Un potager sera également mis en place au centre du village avec choux, artichauts, tomates, etc...

La journée plantation se fera le **samedi 21 mai**, le rassemblement est fixé à 7 heures dans la cour de l'école. Les personnes qui désirent se joindre à nous ce jour-là, seront les bienvenues.

CCAS: Rencontre et convivialité

Samedi 9 avril, le CCAS organisait son deuxième après-midi de convivialité de l'année sur le thème de la cuisine. Chaque «chef étoilé » a amené sa recette préférée pour la présenter à l'ensemble des participants, certains avaient même amené leur recette pour nous la faire découvrir !

Nos papilles en salivent encore !...

Le prochain après-midi aura lieu le 2 juillet et sera consacré aux chansons d'hier.

Association Botans mon Village : Nettoyons la nature

Samedi 23 avril, malgré une pluie battante une vingtaine de membres de l'association ont répondu présents pour nettoyer l'ensemble des rues et bois autour du village. Quelques dizaines de kilos de déchets, principalement ménagers, ont été ramassés.

Il faut noter un point très positif de cet après-midi passablement pluvieux, c'est une baisse notable des déchets sauvages par rapport à l'année dernière.

COMMISSION BOIS

Les affouagistes qui ont terminé de façonner leur lot de bois peuvent contacter Monsieur COURTOT Guy pour procéder au cubage.

E-Mail : guycourtot@free.fr



Rappel : NUISANCES SONORES

L'arrêté n°2015105-0005 signé par le Préfet du Territoire de Belfort le 15 Avril 2015 comprend 18 articles.

L'article 4 régleme nte le bruit dans le cadre des activités professionnelles. Lorsque les travaux sont susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, un professionnel doit interrompre ses travaux **entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés.**

L'article 10 précise que les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeuble d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- **Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30**
- **Les samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h,**
- **Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h seulement.**

Rappel : DIVAGATION d'ANIMAUX

La municipalité doit régulièrement faire appel aux services des gardes-nature pour intervenir sur la commune car des habitants nous signalent des animaux qui divaguent. Cela peut représenter un danger pour la population et aussi pour les usagers de la route.

En conséquence, la municipalité demande expressément aux propriétaires de chiens mais aussi de bétail de faire le nécessaire pour éviter ces divagations qui hélas se répètent trop fréquemment.

Les chiens et les chats peuvent être mis en fourrière. En plus de l'amende qui peut atteindre 150 euros par animal, les frais de fourrière sont au minimum de 58,79 euros.

Association Lou Veil Melun « BROCANTE 2016 »

L'association « LOU VEIL MELUN » BOTANS 90
Dimanche 19 juin 2016
24° brocante
de 7 heures à 17 heures
Salle des fêtes de Botans

Réservations : Monsieur COURTOT GUY
3 rue des sources 90400 Botans
☎ : 03 84 56 07 54
E-Mail : guycourtot@free.fr

Vous pouvez télécharger le bulletin d'inscription sur Facebook :
<https://www.facebook.com/louveilmelun/>

EMPLACEMENT : 10 euros les 5 mètres

Aucune réservation ne sera prise en compte si elle n'est pas accompagnée du règlement
(envoyer une enveloppe timbrée avec l'adresse complète)

Pour respecter la législation en vigueur, il est impératif d'indiquer :

- *Pour les professionnels : le numéro du registre du commerce*
- *Pour les particuliers : joindre une photocopie recto verso de la carte d'identité*

Vous recevrez en retour un reçu et votre numéro d'inscription

Délai d'inscription le 01 juin 2015

LA RONDE DES LOUPS : marche, VTT et vélo route

La manifestation est organisée par la DENFERT CYCLO de Danjoutin, affiliée à la Fédération Française de Cyclotourisme.

Elle est programmée le **dimanche 8 mai 2016**.

Trois disciplines sont proposées, sans classement, sans chronométrage :

Marche avec un parcours de 9,5 km.



Randonnées VTT avec parcours un parcours de 33 et un de 48 km

Randonnée cyclisme sur route avec un parcours d'environ 60 km